

Paris, le 27 mars 2013

Entreprises : n'attendez plus pour passer au virement et au prélèvement SEPA

« Les clés de la banque » publient deux mini-guides intitulés « Préparez-vous au virement SEPA » et « Préparez-vous au prélèvement SEPA », à destination des professionnels. Ces mini-guides sont particulièrement utiles à 10 mois de la date butoir du passage à SEPA fixée par les autorités européennes au 1^{er} février 2014.

Les banques françaises sont prêtes et proposent depuis plusieurs années déjà ces moyens de paiement à leurs clients : depuis 2008 et 2010, respectivement pour le virement et le prélèvement SEPA. Les entreprises doivent maintenant faire les changements nécessaires pour adopter ces moyens de paiement.

Toutes les entreprises sont concernées

L'ensemble des acteurs économiques susceptibles d'émettre ou de recevoir des virements et des prélèvements sont concernés. Ainsi, toutes les entreprises, sans exception, quelle que soit leur taille ou leur activité, doivent passer aux normes SEPA pour le virement et le prélèvement, même si elles ne font que des opérations en France.

Destinés aux professionnels, ces mini-guides pédagogiques précisent les incidences du passage à SEPA dans le quotidien de l'entreprise, les services de l'entreprise qui sont touchés et expliquent la procédure à suivre pour passer au virement et au prélèvement SEPA. Ils détaillent également les principales évolutions liées au passage au virement et au prélèvement SEPA.

Les mini-guides « Préparez-vous au prélèvement SEPA » et « Préparez-vous au virement SEPA » appartiennent à la collection de 60 mini-guides « Les clés de la banque », téléchargeables gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com.

Ce site fait partie du programme d'éducation financière « Les clés de la banque » qui a pour objectifs principaux de permettre à chacun de mieux comprendre la banque et ses mécanismes et de maîtriser la gestion de son argent au quotidien. Puisque comprendre ça change tout, ce programme contribue ainsi à la prévention des difficultés et à l'amélioration de la relation entre les clients et leur banque.

Qu'est-ce que SEPA ?

SEPA (*Single Euro Payments Area – espace unique de paiement en euros*) est un projet européen* qui vise à créer une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays européens. Conformément au règlement européen de mars 2012, le virement SEPA et le prélèvement SEPA remplaceront leurs équivalents au plus tard le 1er février 2014.

** Les 27 pays de l'Union Européenne sont concernés plus l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et Monaco.*

Contact

Service de presse – Les clés de la banque

Tél : 01 48 00 50 08 - e-mail : presse@lesclesdelabanque.com

www.lesclesdelabanque.com